BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°009-2001/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°3476-BUR, CONCLU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE OUAGADOUGOU

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;
Vu la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 juin 2001
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de crédit n°3476-BUR, conclu le 07 mai 2001 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du « Projet d'approvisionnement en eau de Ouagadougou ».

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 juin 2001

Le Secrétaire de séance

D. Paul MILLOGO

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Deuxième vice-président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO